

A propos de la tête de cochon accrochée à la mosquée de Dunkerque : ou est le délit ?

Dimanche 17 octobre au matin. Scandale à la mosquée Essouna de Dunkerque : une tête de porc y est accrochée.

Aussitôt, Mohammed Moussaoui, président du Conseil Français du Culte musulman, se fend d'un communiqué (1) :

“Une tête de Porc a été découverte, ce matin, accrochée à l'entrée de la Grande Mosquée Essounna à Dunkerque. Le Conseil Français du Culte Musulman condamne fermement cette nouvelle profanation qui a visé un lieu de prière et de recueillement. Le CFCM appelle les pouvoirs publics à mettre tout en oeuvre pour identifier et sanctionner les auteurs de cet acte xénophobe. Le CFCM exprime son soutien et sa solidarité aux fidèles de la Grande Mosquée Essounna et les appelle à affronter cette nouvelle provocation avec la plus grande sérénité.”

Il obtint l'ouverture d'une enquête (2) ! Le commissariat s'est même emparé de la “pièce à conviction”, mais avec peu de chances de pouvoir l'exploiter. Le Phare de Dunkerque écrit en effet :

“Au commissariat de Dunkerque, où a atterri la pièce à conviction, « l'enquête suit son cours ». Mais l'enquête risque davantage de tourner court étant donné qu'il est impossible de relever des empreintes sur ce genre de support et qu'il semble encore moins question de relevés ADN. D'ailleurs, si la police prend la chose au sérieux, la qualification de la plainte risque de ne pas être aisée à formuler. Le dépôt de cette tête de porc s'assimilant bien plus à une provocation, idiote au demeurant, qu'à un délit.”

Nous rappelons à Monsieur Moussaoui, ainsi qu'aux pouvoirs publics indignes qui ont donné suite à ses exigences, qu'il n'y a rien à sanctionner :

Cet accrochage de tête de porc ne saurait être un acte xénophobe, puisque l'islam n'est pas une nationalité. Ce n'est pas davantage un acte raciste, puisque l'islam n'est pas une race. Ce n'est pas non plus une dégradation de biens, puisque rien n'est abîmé. Et ce n'est pas non plus une atteinte au respect dû aux morts, puisque nous ne sommes pas dans un cimetière. Il s'agit d'un simple accrochage. Au plan juridique, c'est un non-événement.

On s'étonne donc de lire que "si la police prend la chose au sérieux, la qualification de la plainte risque de ne pas être aisée à formuler". Quel recul des libertés ! La qualification de la plainte est difficile à formuler parce qu'il n'y a pas de délit. Et, quand il n'y a pas de délit, un Etat républicain n'a pas pour mission d'en inventer ; il lui incombe de fiche la paix à ses citoyens et d'occuper sa police à autre chose.

Le Phare de Dunkerque précise que la région n'en n'est pas à sa première protestation charcutière : des têtes de porc avaient déjà été disposées par le passé à l'entrée de la mosquée du Kruysbellaert (et d'autres mosquées du Dunkerquois), ainsi que des tranches de jambon il y a quelques mois.

Cette mise en action des instances répressives en l'absence de tout délit n'est pas la première. Elle fait suite à l'affaire du Coran brûlé de Strasbourg, dont l'auteur va passer en jugement sur la base d'une interprétation élargie des textes réprimant le racisme, et en violation de tous les principes du droit qui veulent que les cas d'ouverture des incriminations pénales soient d'interprétation stricte.

A Dunkerque comme à Strasbourg, il s'agit en réalité de simples blasphèmes, et le blasphème n'est pas interdit. Les Français ont conquis le droit de critiquer les religions, et même de le faire avec violence et grossièreté, ce qui ne fait d'ailleurs que répondre à la violence dont les religions font preuve quand elles ont le champ libre.

Nous rappelons aux pouvoirs publics que la France est un Etat laïc, et que le blasphème n'y est pas punissable. Il appartient à l'islam de s'y faire, comme l'Eglise catholique

s'y est faite. Il y a des offenses bien plus graves que cette ridicule affaire de tête de cochon. L'islam nous gonfle avec ses sentiments toujours offensés. Que devrions nous dire, nous les femmes qui devons supporter à chaque coin de rue la vue de voiles qui sont l'affirmation de notre supposée infériorité ? Le devoir des pouvoirs publics serait de dire non à ces bigots acharnés de la procédure qui saisissent la justice dès qu'ils éprouvent un sentiment désagréable. Il est scandaleux, en pleine période d'austérité, que les moyens de la police et de la justice soient utilisés pour rechercher les auteurs d'affichettes et d'accrochages. L'insécurité est à un niveau jamais vu ; la drogue se vend en pleine rue ; des quartiers entiers sont des zones de non-droit ; des femmes ne peuvent s'habiller librement sans se faire traiter de putes ; des viols se multiplient dans les cités, les victimes n'osent pas porter plainte, les témoins n'osent pas témoigner. Et que fait la police ? sur instruction des politiques, elle recherche les auteurs d'accrochages et s'attache à gérer au mieux la présence d'une tête de cochon plus très fraîche dans son commissariat !

Catherine Ségurane

1) Le CFCM exige des sanctions :

<http://www.lecfcfcm.fr/?p=2327>

(2) Enquête en cours :

Dunkerque/2010/10/19/article_24-heures.shtml

via Fdesouche.com : dunkerque-une-tete-de-cochon-accrochee-devant-la-mosquee

Faits_Divers/2010/10/20/une-tete-de-porc-piquee-devant-la-mosque.shtml